

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS NON GRADES CENTRE PENITENTIAIRE de SAINT DENIS



Centre Pénitentiaire
17, Chemin Saint-Léonard
97495 Sainte-Clotilde



LETTRE OUVERTE

A

Monsieur RIDEL ,

Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Monsieur ,

Dans le cadre de votre voyage officiel du 30 novembre au 05 décembre 2021 à l'île de la Réunion, accompagné par la cheffe de la Mission des Services Pénitentiaires de l'Outre-Mer et de la Préfiguratrice, future déléguée territoriale Océan Indien et afin de préparer la venue du Garde des Sceaux dans notre département, le bureau Local du SPS vous souhaite la bienvenue.

Nous avons été informé par le Directeur de l'établissement que notre organisation ne pouvait pas avoir un entretien avec vous pour une question de non représentativité.

Les membres du bureau Local SPS regrettent profondément cette décision et considèrent que même si on ne représente qu'une minorité du personnel à vos yeux, les surveillants, surveillants principaux et brigadiers méritent **tout de même un droit à la parole**.

Ils nous semblaient que vous étiez un émule du dialogue social !!!

Le bureau SPS Local n'a pas d'autre moyen que cette lettre ouverte pour vous informer et tenter d'attirer votre attention sur les points suivants **qui nous semblent importants et qui touchent l'ensemble des surveillants de l'établissement** :

1/Les projections .

L'établissement fait l'objet de nombreuses projections, de « colis » quasiment quotidiennement. On récupère, lorsque cela est possible, des téléphones portables, des produits stupéfiants, de l'alcool et du tabac « chimique ».

Les moyens déployés pour endiguer le phénomène sont nombreux mais peu efficaces.

Un simple grillage de jardin délimite le domaine pénitentiaire et ne constitue pas une barrière efficace pour freiner les individus pénétrant sur le glacis. **Surtout qu'ils y pénètrent en toute impunité et sont trop peu souvent interpellés par la Police.**

Depuis l'ouverture de cet établissement le personnel demande l'édification d'un mur en parpaing !!!

2/Crise COVID et parloirs.

Pendant cette crise covid, qui touche en ce moment de plein fouet notre établissement, nous avons vu apparaître un dispositif de séparation amovible toute hauteur/toute largeur dans chaque box des parloirs, ce qui a permis d'endiguer le virus et faire respecter les mesures sanitaires d'une part, et d'autre part mis un frein au trafic des objets et produits illicites qui gangrèment notre établissement.

Le SPS vous demande de pérenniser ce dispositif même quand la situation sanitaire s'améliorera.

3/Gilet pare-lame.

Le port du gilet pare-lame nous a été imposé récemment, sur nos courcives et dans nos postes dits protégés (PIC , PCI , PPC, guérites des promenades (on se demande pourquoi !!!)).

C'est un gilet qui n'est pas adapté pour l'Outre-Mer. **Avec** l'arrivée de l'été austral, le personnel de surveillance devra subir les grosses chaleurs et ne pourra pas laver leurs housses tous les jours.

Le SPS vous demande qu'une exception soit faite pour les établissements de l'île sur le port systématique du gilet et vous demande de le préconiser uniquement lors des interventions imminentes. Le SPS demande qu'un autre type de gilet dit « gilet d'été » soit étudié et mis en dotation aux agents des Outre-Mer et aux agents de métropole.

4/ UHSI et UHSA.

Dans le budget du Ministère de la Justice, le bureau Local SPS déplore que rien n'a été prévu pour l'ouverture d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (**UHSI**) prenant en charge les hospitalisations programmées de plus 48 heures au sein des établissements publics de santé, et surtout d'une unité hospitalière spécialement aménagée (**UHSA**), qui permettrait d'accueillir les détenus atteints de troubles du comportement, de plus en plus nombreux sur nos courcives.

La population pénale des Outre-Mer ne peut-elle pas bénéficier de ces structures !!

Ces perturbateurs génèrent des violences dans notre établissement et entraînent des arrêts de travail **pour un personnel non formé à ce type de public.**

5/Effectif du personnel de surveillance.

Lors de la visite du Garde des Sceaux, des agents partant à la retraite vont être mis à l'honneur en ayant la Médaille d'Honneur de l'Administration Pénitentiaire et le SPS vous salue pour cette attention que vous apportez à ces agents.

Cependant, l'effectif de l'établissement sera encore emputé de **trois** agents.

Ce n'est pas avec les sept postes inscrits à la CAP de novembre que notre établissement pourra fonctionner correctement, sachant qu'il nous manque **déjà** une vingtaine d'agents, et que les heures supplémentaires explosent.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, le Bureau SPS local attend une réponse de votre part sur les points abordés et vous présente ses salutations les plus distinguées.

Saint Denis, le 26 Novembre 2021.

Le Bureau Local SPS
du CP de Saint Denis.